

MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

Décision n° 13.00.251.001.1 du 16 décembre 2013

prorogeant la désignation d'un organisme pour la vérification primitive, la vérification périodique et la vérification d'installation des cinémomètres de contrôle routier

Le ministre du redressement productif,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment ses articles 36 et 38 ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2009 modifié relatif aux cinémomètres de contrôle routier, notamment ses articles 12, 17 et 20 ;

Vu la décision n° 09.00.251.002.1 du 18 décembre 2009 désignant un organisme de vérification primitive, de vérification périodique et de vérification de l'installation des cinémomètres de contrôle routier ;

Vu la demande du Laboratoire national de métrologie et d'essais en date du 1^{er} octobre 2013 ;

Vu l'accréditation n° 2-1854 prononcée par le Comité français d'accréditation (COFRAC) relative à la vérification primitive, la vérification périodique et la vérification d'installation des cinémomètres de contrôle routier ;

Vu les conclusions de la visite de surveillance réalisée le 22 novembre 2013,

Décide :

Article 1^{er}

La décision du 18 décembre 2009 susvisée, désignant le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE), sis 1, rue Gaston Boissier, 75274 PARIS Cedex 15, pour effectuer la vérification primitive, la vérification périodique et la vérification d'installation des cinémomètres de contrôle routier, est prorogée pour une durée de 4 ans à compter du 18 décembre 2013.

Article 2

Le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances, du ministère du commerce extérieur, du ministère du redressement productif et du ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme.

Fait le 16 décembre 2013

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du bureau de la métrologie,



Corinne LAGAUTERIE